

d'exiger une ligne spéciale sur chaque rue ou parties de rues demandées mais que l'idée est de donner un service convenable aux citoyens qui demeurent sur les rues et dans le voisinage.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Asst. Greffier de la Cité.

COMMISSION SPECIALE re RAPPORT DU BUREAU DES COMMISSAIRES AU SUJET DE LA COMMUTATION DES TAUX DE PEAGES DANS LES QUARTIERS RECEMMENT ANNEXES.

Assemblée tenue le 2 Décembre 1910
à 11 heures a. m.

Sont présents: MM. les échevins Bastien, Président; Larivière, Drummond, Marcl, Emard, Lussier, L. A. Lapointe, Deguire et Tétreau.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

1.—Soumise et lue une lettre de M. L. H. Sénécal, Sec. Tres. de la Commission des chemins à barrières, en date du 24 Nov. 1910, informant M. Jules Crépeau sous greffier de la Cité, que les syndics des chemins à barrières recevront les membres de cette Commission, vendredi le 25 courant, à 3 heures p. m.

M. l'échevin Bastien explique que lorsqu'il a eu connaissance de cette lettre, il a demandé à M. Crépeau de téléphoner à M. Sénécal pour faire remettre cette entrevue, vu que les membres du Conseil devrait aller visiter les travaux de la Cie M. Water & Power et que M. Sénécal a répondu à M. Crépeau qu'il essaierait d'arranger une entrevue pour lundi, le 28 à 11.30 a. m., à l'Hôtel de Ville.

Le Secrétaire soumet alors une nouvelle lettre qu'il a reçue de M. Sénécal, le 26 Nov., dans laquelle celui-ci déclare que les syndics ne voient pas l'opportunité de rencontrer les membres de cette Commission.

Et un débat s'engageant.

M. l'échevin Lussier trouve arbitraire et injuste les conditions que les Syndics veulent imposer à la cité en sus du montant que ladite Cité s'engage à payer.

Sur proposition de M. l'échevin Emard.

Il est,

Résolu: De donner instruction au Secrétaire, d'écrire à M. J. A. Lamarche, avocat, qui a été chargé par le gouvernement de préparer un rapport au sujet de l'abolition des barrières de péages, pour lui demander s'il pourrait rencontrer cette Commission.

Il est aussi,

Résolu: D'informer M. Sénécal que cette Commission regrette que les Syndics des Chemins à barrières aient cru devoir refuser de les rencontrer pour discuter s'il n'y aurait pas moyen de régler à l'amiable cette question de la Commutation des taux de péages sans causer de préjudice à qui que ce soit.

De prier aussi M. Sénécal de bien vouloir faire savoir à cette Commission, quels sont les chemins, dans l'île de Montréal, en dehors des limites de la Cité qui appartiennent à la Commission des Chemins à barrières, et si possible de fournir à cette Commission un plan, démontrant l'étendue de ces chemins.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Asst. Greffier de la Cité.

the intention of the Committee to require a special line on each street or part of streets referred to, but that the idea was to give a suitable service to citizens who reside on said streets and in the vicinity.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Asst. City Clerk.

SPECIAL COMMITTEE re REPORT FROM THE BOARD OF COMMISSIONERS ANENT THE COMMUTATION OF TOLLS IN THE NEWLY ANNEXED WARDS.

Report of Meeting held the 2nd December 1910.

Present: Ald. Bastien, chairman; Larivière, Drummond, Marcl, Emard, Lussier, L. A. Lapointe, Deguire and Tétreau.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

1.—Submitted and read a letter from Mr. L. H. Sénécal, Sec. Treas. of the Turnpike Trust, dated the 24th Nov. 1910, informing Mr. Jules Crépeau, assistant City Clerk, that the turnpike trustees are ready to meet the member of this Committee on the 25th instant, at 3 o'clock, p. m.

Ald. Bastien explained that when he was informed that the said letter had been received, he asked M. Crépeau to telephone to Mr. Sénécal and ask him to postpone the interview, owing to the fact that the member of Council had to go and visit the works of the Montreal Water & Power Co., and that Mr. Sénécal had answered to Mr. Crépeau that he would try and arrange a meeting for Monday, the 28th, at 11.30 a. m., at the City Hall.

The Secretary then submitted another letter from Mr. Sénécal, dated the 26th November, in which he states that the trustees fail to see the opportunity of meeting with this Committee.

And a debate arising.

Ald. Lussier finds that the conditions which the trustees are willing to impose upon the City, over and above the sum which the City binds itself to pay, are unjust and arbitrary.

On motion of Ald. Emard, it was

Resolved: That instructions be given to the secretary, to write to Mr. J. A. Lamarche, advocate, appointed by the Government to prepare a report on the abolishment of toll gates, and ask him if he could meet this Committee.

It was also

Resolved: That Mr. Sénécal be informed that this Committee regrets that the Turnpike Trust has deemed it advisable to refuse to meet them in order to discuss the means to be taken to settle amicably the question of commuting tolls without causing any prejudice to whomsoever.

That Mr. Senecal be also requested to let this Committee know which are the roads in the Island of Montreal, outside of the City limits, belonging to the Montreal Turnpike Trust, and, if possible, to supply this Committee with a plan showing the area of such roads.

Adjournment.

JULES CREPEAU,
Asst. City Clerk.